# COMMUNE D'AIRION PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 janvier 2023 à 19 heures 00

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-trois, à 19 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué par voie électronique le dix-sept janvier deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine BOULAS-DRETZ, Maire.

Afin de permettre aux citoyens d'assister au conseil municipal, la séance est filmée et retransmise en direct sur Youtube. Elle sera également visible en replay.

Nombre de Conseillers :

En exercice: 10

Présents: 9

Votants: 9

Quorum: 6

<u>Présents</u>: Sandrine BOULAS-DRETZ, Leslie PELLEIEUX, Françoise DUPRÉ, Julie LAGOUDE, Agnès BOILLET, Sophie ORDON, Aurélie DROBECQ, Éric PRIEM, Cédric VANDENDAELE

Absents excusés: Jean-Frédéric VERSTRAETE

Absents:

**Pouvoir**: Éric PRIEM à Sandrine BOULAS-DRETZ

**Secrétaire de séance** : Leslie PELLEIEUX

#### Séance ouverte à 19h00

Arrivée de Monsieur Éric PRIEM et Madame Françoise DUPRÉ à 19h05.

#### **ORDRE DU JOUR:**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2022
- Convention pour les chats errants
- Dérogation scolaire
- Taux de taxe d'habitation pour les maisons secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation
- Éléments de calendrier
- Questions diverses du conseil municipal
- Questions diverses du public

### 1) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur la base du volontariat, Madame Leslie PELLEIEUX est secrétaire de séance.

#### <u>2) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL</u> MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2022 est approuvé à la majorité avec 7 votes pour et 1 abstention.

**Pour**: Sandrine BOULAS-DRETZ, Leslie PELLEIEUX, Julie LAGOUDE, Sophie ORDON, Aurélie DROBECQ, Éric PRIEM, Cédric VANDENDAELE

**Contre**: Néant

Abstention: Agnès BOILLET

#### 3) CONVENTION POUR LES CHATS ERRANTS

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il avait été proposé antérieurement d'adhérer à la fondation CLARA filière de la SACPA (convention de fourrière), organisme à but non lucratif, pour tout ce qui concerne la stérilisation et l'identification des chats errants. Cette proposition avait été refusée à la majorité à l'époque.

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'elle a été dans l'obligation de capturer elle-même, un certain nombre de chats errants (11 pour l'année 2022) qui ont été stérilisés, identifiés et soignés au nom de la commune.

La Fondation d'entreprise CLARA s'engage à assurer la capture et à effectuer les opérations d'identification, de vaccination et de stérilisation des chats errants pour le compte de la commune d'Airion.

La Fondation d'entreprise CLARA s'engage à facturer le service rendu à la Mairie d'Airion à un coût de 130 € TTC par chat capturé (mâle) et de 150€ TTC par chat capturé (femelle).

#### Ce tarif prend en compte:

- L'opération de capture des chats avec la mise à disposition d'un technicien titulaire d'un certificat de capacité, d'un véhicule agréé pour le transport d'animaux vivants, de cages de transports, gants, perches nécessaires aux opérations et à la contention.
- Les frais vétérinaires, réalisés par le vétérinaire désigné par la fondation d'entreprise Clara, relatifs au testFelv –FIV, à l'identification et la stérilisation des chats relâchés ou autre pour des raisons sanitaires ou comportementales.
- L'identification des chats capturés se fera au nom de la Commune d'Airion.
- L'opération de transport et de relâcher des chats sur leur lieu de capture.

Seules les interventions menées à leur terme, c'est-à-dire les interventions qui auront permis de capturer des chats et pour lesquels la Fondation aura accompli les actes précités, seront facturées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de voter pour l'adhésion à la fondation CLARA.

**Pour**: Sandrine BOULAS-DRETZ, Leslie PELLEIEUX, Julie LAGOUDE, Sophie ORDON, Aurélie DROBECQ, Agnès BOILLET, Françoise DUPRÉ, Éric PRIEM, Cédric VANDENDAELE

**Contre**: Néant

Abstention: Néant

A l'issue du vote, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la question se pose à la prochaine assemblée de savoir si la commune d'Airion s'engage à soigner et/ou euthanasier les chats errants identifiés au nom de la commune et nécessitant un acte vétérinaire.

#### 4) DÉROGATION SCOLAIRE

Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal, l'approbation de la dérogation scolaire de l'enfant BAS pour son passage de l'école maternelle à l'école élémentaire sur la commune de Laigneville.

La mère de l'enfant étant enseignante sur cette commune, cette dernière n'a jusqu'à présent, jamais demandé de frais d'écolage à la commune d'Airion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité d'accepter la dérogation scolaire de l'enfant BAS.

**Pour**: Sandrine BOULAS-DRETZ, Leslie PELLEIEUX, Julie LAGOUDE, Sophie ORDON, Aurélie DROBECQ, Agnès BOILLET, Françoise DUPRÉ, Éric PRIEM, Cédric VANDENDAELE

**Contre**: Néant

Abstention: Néant

## 5) TAUX DE TAXE D'HABITATION POUR LES MAISONS SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS ÀL'HABITATION PRINCIPALE

Depuis 2020, suite à la réforme de la taxe d'habitation (TH), le taux de TH est figé. Ainsi, les collectivités n'ont pas voté de taux de TH en 2020, 2021 et 2022 et les délibérations de vote de taux de ces époques ne devaient plus faire apparaître le taux de TH.

<u>Pour 2023, les communes et EPCI peuvent, à nouveau, voter un taux de taxe d'habitation</u> (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale).

La commune est essentiellement concernée par la location de meublés aux apprenants du lycée agricole. Voter un taux de TH pourrait rendre les coûts trop élevés pour les étudiants et accentuer les difficultés d'hébergement à Airion.

Madame le Maire soumet à l'assemblée délibérante le vote d'une exonération de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité, d'exonérer de taxe d'habitation les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale sur la commune d'Airion.

**Pour**: Sandrine BOULAS-DRETZ, Leslie PELLEIEUX, Julie LAGOUDE, Sophie ORDON, Aurélie DROBECQ, Cédric VANDENDAELE

**Contre**: Néant

Abstention: Agnès BOILLET, Françoise DUPRÉ, Éric PRIEM

#### ÉLÉMENTS DE CALENDRIER

20 janvier 2023 : Vœux du maire

21 janvier 2023 : Permanence de la mairie

26 janvier 2023 : Réunion participation citoyenne

31 janvier 2023 : Réunion avec les habitants du Haras à 19h15

01 février 2023 : Réunion de travail pour les travaux de la rue du Sergent-chef Paul Courroy à

18h00

06 février 2023 : Réunion de travail du CCAS - Parcours du cœur à 19h00

09 février 2023 : Conseil communautaire

16 février 2023 : Prochain conseil municipal

#### **OUESTIONS DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame Ordon signale que le lampadaire dans la rue du Moulin ne fonctionne pas.

#### **QUESTIONS DIVERSES DU PUBLIC**

Pas de questions du public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Sandrine BOTT AS DRETZ, maire

Leslie PELLEIEUX, secrétaire de séance

4